

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 805

Artikel: Sommet de Paris : la Suisse francophone
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022698>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse francophone

La décision du Conseil fédéral d'envoyer un ambassadeur bien coté représenter la Suisse à la rencontre des chefs d'Etat, invités par Mitterrand en période électorale, pour discuter, sans intermédiaire, de politique et de culture, cette décision a été bien accueillie: sage compromis et habile replâtrage.

Dans la mesure où l'art de la politique consiste à jeter de l'huile sur les vagues et à savoir calmer les remous, on louera cet apaisement. Mais si l'ambition politique est la recherche, sans subir l'événement, de la position juste et stimulante, alors on déplorera ce raccommodage.

QUI REPRÉSENTE LA SUISSE?

Le Conseil fédéral a écarté l'idée que les cantons francophones puissent à Paris représenter la Suisse. C'est une erreur. Elle dessert l'Europe et la francophonie.

Il est juste que le Conseil fédéral tienne à garder la compétence fondamentale que lui confère la Constitution de diriger la politique étrangère.

Certes j'ai toujours défendu l'idée que les cantons devaient avoir une politique étrangère, c'est-à-dire conduire leurs relations extérieures avec les autres cantons, avec les régions frontalières; qu'ils puissent influencer comme tels les décisions qui concernent les axes nationaux et internationaux de communication.

Mais il va de soi que la participation à une conférence à la fois diplomatique et culturelle passe par l'aval du pouvoir fédéral. Même si les conflits entre nos voisins sont aujourd'hui apaisés, la Confédération reste une construction fragile, pouvant

être soumise à des tensions centrifuges. L'autorité fédérale, définissant notre politique de neutralité, est la gardienne de l'unité du pays.

Ce rappel de la règle incontestée de la compétence fédérale étant fait, rien n'empêchait Berne de se faire représenter par les cantons romands. Cela aurait eu un sens à l'égard de Paris.

LA CENTRALISATION D'OUTRE-JURA

Dans la mesure où l'ordre du jour du sommet de Paris comporterait des points politiques, il aurait été facile aux représentants des cantons de s'abstenir de participer à la discussion, faute de compétence. Démonstration aurait été faite, à chaud, des raisons d'être de la neutralité suisse, et de manière plus vivante que par le silence diplomatique de M. Brunner.

Mais le sens de la participation des cantons aurait éclaté aux points culturels de l'ordre du jour.

Il y a bien sûr un apport essentiel de la France à notre propre culture. La balance culturelle (comme la commerciale) est positive en faveur de la France. Nous importons et consommons beaucoup. Mais il y a aussi un impérialisme culturel. Même si, contrairement aux peuples colonisés, nous pouvons dire «nos ancêtres les Gaulois», notre originalité s'est aussi manifestée en réaction au centralisme de

Paris. Qui a réagi plus fortement que Rousseau contre le parisianisme? A Genève, ou dans les montagnes neuchâtelaises une culture originale, populaire, en avance sur la France du XVIII^e siècle s'instaure chez nous dès le XVIII^e. Voyez en contraste le désert français! Cette expression n'a pas désigné que des phénomènes de démographie et d'aménagement du territoire, mais aussi la pauvreté culturelle de vastes régions, privées par exemple de musées aux collections enrichies. Si aujourd'hui on assiste à un nouvel essor de la vie provinciale et de leurs centres architecturalement restaurés avec goût, quelle disproportion entre les chantiers de Paris, présidentiels et monarchiques, et l'argent consacré aux régions et aux provinces! Quels sont les auteurs romands étudiés en France ou même inscrits une fois dans une Université française comme sujet de séminaires?

La représentation de la Suisse par ses cantons aurait exprimé cela, sans phrase, alors que la présence de M. Brunner n'aura jamais d'autre sens que la peur d'infliger un affront.

Et si les cantons romands priaient Berne de charger M. Brunner de lancer en leur nom la prochaine invitation — «la grande invitation»! Par ici.

A. G.

EN BREF

La Banque Populaire Suisse vient d'inaugurer les bâtiments de sa direction générale. Ils abritent 930 collaborateurs. La chaleur dégagée par le centre électronique — pour autant que la température extérieure ne soit pas inférieure à -7° — assure le chauffage des immeubles. Une preuve supplémentaire que des économies d'énergie sont réalisables.

* * *

Pour marquer l'inauguration d'une nouvelle ligne de tram zurichoise le 1^{er} février, le tarif «zéro» sera

appliqué toute la journée sur l'ensemble du réseau des transports en commun de cette ville.

La municipalité a accordé un crédit de 200 000 francs qui sera imputé à celui de 200 millions destiné à encourager les transports publics.

* * *

Un nouvel ouvrage sur la pratique bancaire helvétique vient de paraître — en français — à Zurich. L'hebdomadaire français d'extrême droite le présente comme «l'art et la manière d'utiliser le système bancaire helvétique au mieux de ses intérêts».